



Pour cette nouvelle année, les directives budgétaires ont été établies. L'objectif principal est de continuer à équilibrer les finances de la ville pour désendetter la commune. Dans ce cadre, deux priorités se dégagent du budget de fonctionnement, d'un montant de 29 431 770 € : la jeunesse et la petite enfance. Quant au budget d'investissement, d'un montant de 10 777 320 €, il se répartit entre des rénovations et des aménagements au sein de la ville. Déchiffrage du budget 2006.

Budget 2006

les orientations

Cette année, le budget de la commune a été adopté dès décembre. Ainsi, son exécution pourra commencer en janvier, et notamment pour les marchés publics et les investissements.

Le contexte budgétaire national

La France, comme l'ensemble de la zone euro, a subi en 2005 la perte de vitesse de l'économie mondiale intervenue entre mi-2004 et mi-2005, en partie liée à la forte progression des prix du pétrole. Cette ressource reste en effet un enjeu majeur pour les marchés financiers, tant par leur impact sur l'inflation et la consommation de tous les Français que par leurs conséquences sur les marges des entreprises.

De ce fait, la croissance française s'inscrirait pour 2005 en légère baisse par rapport à l'an passé (entre 1,5 et 2 %). Cependant, la Loi de Finances de l'Etat pour 2006 table sur une accélération de la croissance entre 2 % et 2,5 %, le cycle industriel mondial semblant amorcer une nouvelle phase ascendante depuis l'été 2005.

Les dotations de l'Etat à la collectivité

Les concours aux collectivités territoriales s'établissent au total à 65 milliards d'euros pour 2006, soit 1/5^{ème} du budget de l'Etat.

L'Etat redistribue cette somme aux collectivités par le biais de plusieurs participations parmi lesquelles on distingue notamment les dotations de fonctionnement, destinées à compenser les transferts de charges issus des lois de décentralisation et assurer une certaine péréquation entre les richesses des collectivités ; les dotations d'équipement, qui permettent de soutenir les efforts d'investissement et la dotation de compensation de la taxe professionnelle. Pour Ermont, le montant prévisionnel des dotations de l'Etat en 2006 s'établit à 8 260 000 € (dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité urbaine, fonds de solidarité des communes de la région Ile de France...).

Des finances ermontoises équilibrées

Depuis 2001, les efforts de gestion entrepris par la municipalité ont permis d'accroître rapidement le désendettement de la commune. Cette politique sera poursuivie en 2006 tout en maintenant le développement des investissements communaux.

L'effort principal doit porter sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement : stabilité de la masse salariale et diminution des dépenses de fonctionnement grâce aux gains de productivité.

Les recettes propres de fonctionnement connaîtront une hausse contenue. Ainsi, l'ensemble des impôts et taxes devraient atteindre un niveau de 14 707 400 € contre 14 402 000 € en 2005, soit une augmentation de 2,12 %.

Les subventions et participations, dont les dotations de l'Etat précitées, devraient légèrement progresser pour s'établir à un montant total de 10 930 000 € (subventions de la région, du département, de la CAF et compensations fiscales), tandis que les produits du domaine (participations des familles et tarifs divers) atteindraient 2 700 000 €. La gestion du domaine privé de la ville, ainsi que les redevances perçues auprès des fermiers et concessionnaires, devraient générer 958 100 €. Enfin, les atténuations de charges et divers produits financiers et d'ordre équilibrent les recettes de fonctionnement pour 136 270 €.



Evolution de l'endettement à Ermont en K€



Pourquoi le DOB ?

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements et les communes de plus de 3 500 habitants*. Ce débat précède le vote du budget. Il permet aux administrés d'être informés sur les orientations budgétaires qui préfigurent dans le budget primitif. Acté en séance du conseil municipal, il donne également aux conseillers municipaux la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

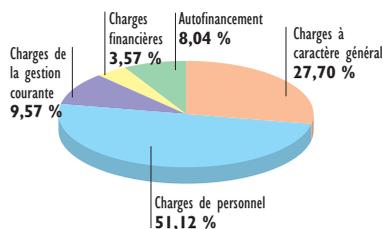
*articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, et L. 5211-26 du Code général des collectivités territoriales

Equilibres financiers, comptes administratifs de 2001 à 2004

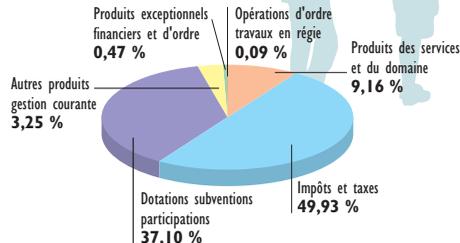
Equilibres financiers		2001	2002	2003	2004
Recettes courantes de fonctionnement	a	29 295	28 320	28 835	30 564
Dépenses de gestion	b	25 421	23 141	23 357	23 324
I - Epargne de gestion	c=a-b	3 875	5 179	5 478	7 240
Dépenses d'investissement	j	5 300	4 879	3 372	4 445
Recettes d'investissement	k	2 777	4 056	1 686	2 397
2 - besoin de financement	l=j-k	2 523	823	1 686	2 048

Répartition des crédits - Budget primitif 2006

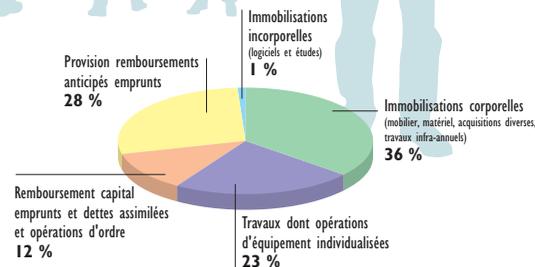
Dépenses de fonctionnement



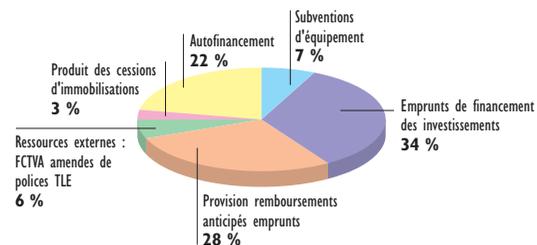
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Les taxes 2005

Taux votés en %	Taxe d'habitation 2005	Taxe foncière sur propriétés bâties 2005	Taxe foncière sur propriétés non bâties 2005	Taxe professionnelle 2005
Eaubonne	13,75%	18,79%	34,81%	-
Ermont	14,07%	16,63%	80,41%	-
Franconville	15,95%	16,74%	119,63%	-
Saint-Gratien	12,10%	16,20%	43,43%	-
Saint-Leu-la-forêt	16,86%	19,83%	98,12%	16,30%
Sannois	16,88%	19,95%	62,69%	18,96%
Taverny	14,86%	16,88%	43,31%	13,41%

Le taux de la taxe professionnelle est voté depuis 2001 par la communauté d'agglomération Val-et-Forêt. Pour 2006, ce taux est fixé à 16,41 %.



Les priorités du budget de fonctionnement

Pour l'année 2006, deux priorités apparaissent dans le budget de fonctionnement : la jeunesse et la petite enfance. Tour d'horizon de la répartition de ce budget.

sa politique en direction de la jeunesse ermontoise une dimension concrète : celle de l'ouverture vers le monde du travail.

La jeunesse

En ce qui concerne ce secteur, l'ouverture de l'Espace Jeunes, rue Guérin Drouet, accroîtra la capacité d'accueil et l'offre de services en direction des adolescents, notamment en regroupant les différents interlocuteurs en matière d'orientation, de formation, d'emploi, de culture et de loisirs.

Le thème de l'année 2006, *Construire son avenir* (cf. p. 4), s'élaborera en collaboration avec les établissements d'enseignement technique, les centres d'apprentissage, les structures d'accueil des jeunes handicapés et tous les partenaires potentiels. En choisissant ce thème, la municipalité propose de donner à



La Petite enfance

La réalisation d'une crèche collective via une délégation de service public sera la principale création de l'année. Il s'agit d'un choix important puisqu'il se traduit par un doublement des crédits de fonctionnement de ce secteur (365 000 € en 2006 hors masse salariale).

entrepris depuis plusieurs années pour l'amélioration des conditions de vie dans les résidences seniors sera poursuivi.

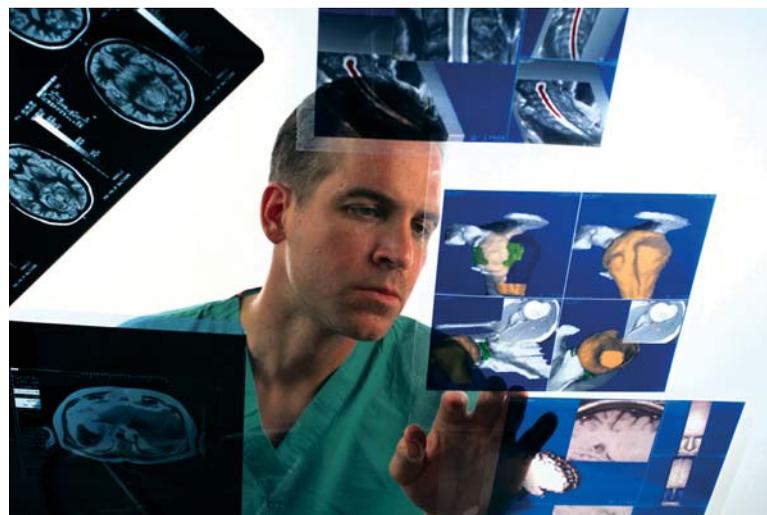
La subvention municipale au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) atteindra en 2006 un montant de 762 000 € contre 712 000 € au budget 2005.

Le social

La politique d'aide sociale et de santé verra également son budget augmenté. Objectifs : maintenir l'effort en matière de lutte contre la pauvreté et la précarité, mais aussi soutenir le centre de santé. De la même façon, l'effort constant

Commerce de proximité

Enfin, un soutien important au commerce local sera mené. La création d'un poste de manager de ville, chargé de dynamiser ce secteur essentiel pour l'animation de la commune, sera la nouveauté pour l'année 2006.





Les priorités du budget d'investissement

Rénovations

Après la réalisation en 2005 du gymnase Saint-Exupéry, 2006 verra l'achèvement de l'Espace Jeunes et du bâtiment administratif de la mairie. De même, la crèche "Les Gibus" et le centre socio-culturel des Chênes seront rénovés.

En matière d'équipement culturel, l'effort de l'année portera sur la rénovation complète de la médiathèque municipale André Malraux pour un montant global de 531 500 €.

Equipements sportifs

Les principaux travaux concernent le gymnase Guérin Drouet (vestiaires et sol sportif pour 85 000 €), le complexe sportif Raoul Dautry (réhabilitation du pavillon Noël Seysen pour 50 000 €, deuxième tranche du plan pluriannuel de réhabilitation du patrimoine sportif pour 30 000 €...) et le stade Re-

noir où l'arrosage du terrain d'honneur sera automatisé pour la somme de 55 000 €. Rappelons que le gymnase Van Gogh sera intégralement reconstruit.

Equipements scolaires

Dans le domaine scolaire, les écoles Alphonse Daudet, Louis Pergaud et Eugène Delacroix bénéficieront de travaux, pour un montant global de 415 000 €. Ce budget financera de lourds travaux de réhabilitation (chéneaux, couverture, toiture, huisseries, plateau sportif). L'année 2006 verra également le lancement de la construction de la nouvelle école Jean Jaurès dans le cadre du réaménagement du quartier de la gare Ermont Eaubonne (cf. p. 8).

Sécurité

En matière de sécurité, la construction du nouveau commissariat au

quartier des Arts, financée par la communauté d'agglomération Val-et-Forêt, sera lancée.

Aménagements

En ce qui concerne les espaces publics, la rénovation du parc Beaulieu sera achevée tandis que la clôture du parc du bi-cross sera réalisée pour un montant total de 70 000 €.

Un budget important sera affecté aux travaux de rénovation de la voirie pour un montant de 1 070 000 €, comme notamment la rue Anatole France, et de l'éclairage public pour 365 000 €.

L'année 2005 a marqué la mise en œuvre, dans le cadre du budget annexe de l'assainissement, du contrat de bassin. Le budget primitif pour l'année 2006 prévoit la somme de 1 300 000 € correspondant à la deuxième tranche de cette opération.



Gymnase Van Gogh

